

NUMERO : 2024- 271 .

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2123-1,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en Sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté du maire n° 2022-520 du 05 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 08 juillet 2022, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maïmouna CAMARA, Conseillère municipale pour signer tous les actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Considérant la nécessité de la ville de confier à une entreprise extérieure l'achat et la location de matériels festifs pour les manifestations de la ville de Sarcelles,

Considérant le résultat de l'analyse des plis reçus de la consultation à procédure adaptée,

DECIDE :

Article 1 : De conclure le lot 1 pour l'acquisition de matériels et mobiliers festifs avec l'entreprise **EQUIP CITE** localisée 30 rue du Château d'eau à MONTESSON (78360), Siret n° 38344672100037 et le lot 2 pour la location avec ou sans démontage de matériels et mobiliers festifs pour les manifestations, avec la société **COMPACT** localisée 5 rue Ambroise Croizat à GOUSSAINVILLE (95190), Siret n° 35051545800049.

Article 2 : De constater l'infructuosité du lot 3 pour la location d'équipement de fête foraine dans le cadre de cette consultation.

Article 3 : De conclure respectivement chaque lot jusqu'au 31 mars 2025 à compter de la notification du marché.

Article 4 : D'imputer la dépense au budget communal selon le montant maximum annuel respectif de 85 000 €HT pour les lots 1 et 2.

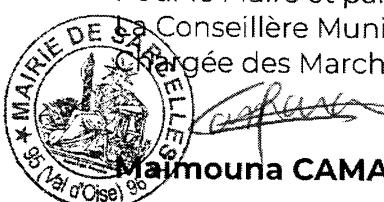
Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou affichage.

Fait à Sarcelles, le 22 Novembre 2024.

Pour le Maire et par délégation,

Conseillère Municipale,

Chargée des Marchés Publics,



Maïmouna CAMARA